

Article 5 : « Je crois en l'Esprit-Saint »

CEC 717-730

4. L'Esprit du Christ dans la plénitude du temps

1. L'Esprit du Christ

L'Ancien Testament annonçait une effusion de l'Esprit de Dieu aux temps messianiques. La mission du Messie s'accompagne du don de l'Esprit de Dieu qui repose sur l'envoyé de Dieu lui-même. De fait, tous les Évangiles de l'enfance du Christ montrent la réalisation de ces promesses et se déroulent sous le signe du Saint-Esprit : la conception du Christ¹, la sanctification de saint Jean-Baptiste dans le sein de sa mère² qui pousse sainte Élisabeth à prophétiser, la prophétie de saint Zacharie à la naissance du précurseur³, celle du vieillard Siméon⁴. Sous l'impulsion du Saint-Esprit, ils révèlent la venue du Messie.

Toute l'œuvre du Christ se déroule sous l'action du Saint-Esprit. Il s'empare du Seigneur au jour de son baptême dans le Jourdain⁵. Ce baptême est qualifié par Jésus lui-même d'onction⁶. Ce don marque le début de sa vie publique. Jésus annonce et réalise le Royaume du Père *avec la puissance du Saint-Esprit*⁷. S'il guérit, s'il prêche, c'est grâce à l'Esprit de Dieu qui est en lui. Le Christ agit par l'Esprit-Saint qui est en lui.

Mais il existe une donnée assez troublante : jamais, au cours de son ministère public, Jésus ne confère le Saint-Esprit. Il ne sera répandu qu'au jour de la Pentecôte. Saint Jean nous explique pourquoi :

*Jésus parlait de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui avaient cru en lui ; car il n'y avait pas encore d'Esprit parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié*⁸.

Le Saint-Esprit dont est investi Notre Seigneur ne peut être répandu qu'après sa mort : c'est le sens de l'expression ambiguë de saint Jean, *il remit l'esprit*⁹, propre à cet Évangéliste et sans aucun équivalent ni en grec classique ni dans tout l'Ancien Testament. Le premier don du ressuscité aux Apôtres est précisément l'Esprit-Saint¹⁰. Mais pourquoi faut-il que le Christ soit mort pour que l'Esprit-Saint soit donné ? Parce qu'il est le principe de la vie du Messie. Il faut donc que le Christ soit mort pour que l'Esprit-Saint soit en quelque sorte *libéré* et puisse être donné en partage. C'est d'ailleurs ce que Jésus suggère lui-même : *si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra pas mais si je pars, je vous l'enverrai*¹¹. Il faut aussi que le Christ soit exalté à la droite du Père pour exercer une influence universelle. On peut encore penser que, du côté des Apôtres, ils ont besoin d'un progrès dans la foi qui leur sera procuré par la Passion et la Résurrection.

2. Le don du Saint-Esprit aux disciples

¹ Cf. Lc 1, 35.

² Cf. Lc 1, 41.

³ Cf. Lc 1, 67.

⁴ Cf. Lc 2, 25, 26 et 27.

⁵ Cf. Lc 3, 22.

⁶ Cf. Lc 4, 18.

⁷ Lc 4, 14.

⁸ Jn 7, 39.

⁹ Jn 19, 30.

¹⁰ Cf. Jn 20, 21-22.

¹¹ Jn 16, 7.

Au jour de la Pentecôte, le Christ glorifié envoie son Esprit sur les Apôtres et forme ainsi l'Église. La manifestation la plus spectaculaire de ce don est le discours missionnaire tenu en différentes langues par les Apôtres : le Saint-Esprit permet aux Apôtres de témoigner de la Résurrection, il confère un charisme d'enseignement. Mais il donne aussi un charisme de force, de sanctification¹² et de fondation de l'Église. La grâce de la Pentecôte est donc une grâce très vaste et on ne peut y voir seulement la confirmation : l'épiscopat trouve aussi son fondement dans la Pentecôte.

Les Actes des Apôtres offrent de nombreux témoignages de l'action du Saint-Esprit dans l'Église primitive. Il est donné de deux manières : extraordinaire (directement par Dieu) et ordinaire (par l'Église à travers le rite de l'imposition des mains). Nous ne nous intéresserons qu'à ce deuxième mode. Ce geste, le Christ ne l'a jamais pratiqué lui-même. C'est une invention des Apôtres. Recherchons-en d'abord les principaux passages :

- Actes 8

Apprenant que la Samarie avait accueilli la Parole de Dieu, les Apôtres qui étaient à Jérusalem y envoyèrent Pierre et Jean. Ceux-ci descendirent donc chez les Samaritains et prièrent pour eux, afin que l'Esprit-Saint leur fût donné. Car il n'était encore tombé sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean se mirent à leur imposer les mains et ils recevaient l'Esprit-Saint¹³.

On note, dans ce passage, un don du Saint-Esprit distinct du baptême. Il est accordé par l'imposition des mains.

- Actes 19

À ces mots, ils se firent baptiser au nom du Seigneur Jésus ; et quand Paul leur eut imposé les mains, l'Esprit-Saint vint sur eux et ils se mirent à parler en langues et à prophétiser¹⁴.

Saint Paul confère le Saint-Esprit par l'imposition des mains comme saint Pierre et saint Paul. le geste apparaît bien comme un privilège apostolique.

Pour aller plus loin :

JEAN PAUL II, *Lettre encyclique « Dominum et vivificantem ».*

¹² Cf. Ac 2, 38.

¹³ Ac 8, 14-17.

¹⁴ Ac 19, 5-6.